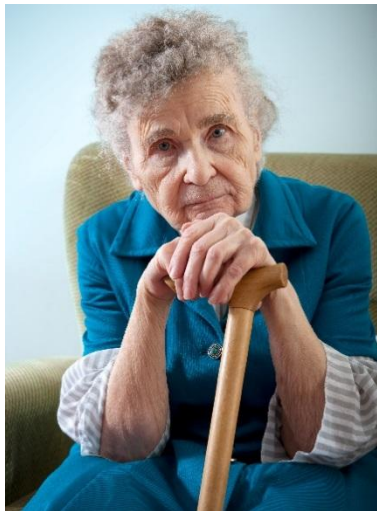


## EHPAD : ETAT D'URGENCE

« Une dizaine d'Aides-Soignantes de l'EHPAD Les Opalines, à Foucherans, dans le Jura (39), sont en grève depuis le 3 avril dernier. Objectif : dénoncer leur condition de travail et réclamer des postes supplémentaires »<sup>(1)</sup>



Manque de personnel en établissement : le bien-être des séniors menacé.

Repas écourtés, journées passées au lit, toilettes tardives malgré les draps et vêtements souillés: en maison de retraite ou à l'hôpital, le manque de personnels auprès des personnes âgées peut conduire à une forme de "maltraitance..."<sup>(2)</sup>

[espaceinfirmier.fr](#) du 21/07/17 (2) [Le parisien](#) du 31/03/17

Ces quelques témoignages dans la presse reflètent malheureusement l'état d'urgence des structures accueillant les personnes âgées.

Epuisement professionnel, sous - dotation en personnel... **La CFTC n'a de cesse de dénoncer** la dégradation des conditions de travail des salariés et des conditions de vie de nos aînés dans les structures qui les emploient et les accueillent.

Dans certaines structures, une Aide-Soignante ne dispose que de 5 à 10 minutes en moyenne pour faire manger un patient et doit effectuer 10 à 15 toilettes en un temps record, voire plus en cas d'absences non remplacées. Le même constat est posé aujourd'hui par l'Association des Directeurs au service des Personnes Agées (AD-PA).

Alors qu'un décret de décembre 2016 prévoit de réduire les crédits attribués au tarif dépendance, que valent ces concepts, cautionnés par la politique gouvernementale, au regard de la réalité que vivent nos aînés dans les EHPAD et USLD ?

**La CFTC demande** avec force que :

- Les crédits nécessaires et leurs corollaires - les effectifs - soient suffisants pour assurer une qualité de travail et de vie décente tant aux salariés qu'aux personnes accueillies,
- Les personnels participent à l'organisation du travail : plannings, choix des horaires, 12 heures facultatives et non imposés, respect des temps des pauses et du temps des transmissions...,
- L'ergonomie et les équipements soient adaptés pour lutter contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.
- Les équipements pour les personnes âgées soient adaptés et suffisants.

### Votre contact

Patrick MERCIER : 06.19.99.35.33 [pmercier@cftc-santesociaux.fr](mailto:pmercier@cftc-santesociaux.fr)